

Centre de Formation - Nouveau Saint-Servais

Type de formulaire : B

Organisme

Code postal, localité : Rue de Gembloux, 500 – 5002 Namur

Directrice : Madame Emilie JUSNIAUX

Présentation générale du centre

Historique

Suite à la fermeture des papeteries Intermills en octobre 1980, les anciens travailleurs ont eu la possibilité de disposer d'une partie du site pour trois années à condition qu'une société s'y installe endéans la première année. De plus, un budget est mis à leur disposition par la Région Wallonne en vue de rechercher des projets d'entreprise.

En 1981, quelques anciens travailleurs des papeteries avec l'appui des permanents syndicaux constituent une asbl. Cette association, le Nouveau Saint-Servais, installe son siège social sur le site de façon à remplir la condition de mise à disposition. Son objet social fixé est de favoriser la création d'emplois dans la région namuroise.

Activités

Depuis plus de trente ans, le Nouveau Saint-Servais fait partie du panorama économique de la région namuroise et a développé ses activités selon deux axes.

D'une part, le « Centre de Premier Accueil d'Entreprises » permet à des entreprises débutantes de se lancer sur le marché en bénéficiant de conditions de location de bâtiments à prix très modérés accompagnés de services administratifs partagés mais aussi d'un conseil au développement économique.

D'autre part et complémentirement, des actions de formation et d'insertion socioprofessionnelle à destination des Demandeurs d'Emploi ont été mises en place dès 1982. A partir de 1997, le Département Formation a été agréé comme Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) par la Région Wallonne.

Deux axes de formation ont été développés sans interruption depuis le premier agrément du Département Formation comme OISP en 1997, à savoir la « Bureautique » et l'Electrotechnique ». Ces deux filières ont été reconduites en 2008 dans le cadre d'un agrément de trois ans nouvelle législation. En 2009, nous avons été agréés pour une troisième filière de formation organisée autour de la maintenance et de la réparation des moteurs électriques. Pour rappel, cette formation avait été développée dès 2005 en projet-pilote et en collaboration avec le Forem pour répondre aux demandes des entreprises du secteur.

En 2012, nous avons créé une EFT « Le Hublot » dont l'objectif est de remettre au travail les demandeurs d'emploi. Elle allie, récupération et formation et est agréée par la Région Wallonne.

Par ailleurs, nous sommes agréés comme opérateur de formation dans le cadre du Plan Mobilisateur aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PMTIC).

Cette formation courte vise à initier et à sensibiliser les Demandeurs d'Emploi à l'utilisation d'un PC et d'Internet.

En 2015, et dans un souci de clarté, l'asbl s'est scindée en deux asbl partenaires :

- Le CFP-NSS (Centre de Formation Professionnelle) regroupe toutes les activités du CISP, à savoir l'OISP et l'EFT « Le Hublot », ainsi que le PMTIC.

• Le CSE-NSS (Centre de Services et d'Entreprises) regroupe le « Centre d'Entreprise » ainsi que les cours de FLE et le service socio juridique d'aide aux étrangers (SAE) et un accompagnement à l'insertion de MENA.

Public visé

Le Centre de Formation Professionnelle (CISP) assure un projet de formation au service d'adultes demandeurs d'emploi (18 ans et plus) et faiblement scolarisés. La formation des personnes s'inscrit dans un projet d'insertion sociale à finalité professionnelle.

Agréments de l'organisme : Agrément antérieur au 1^{er} janvier 2017 pour une période de 6 ans. Excepté pour la nouvelle filière de Développement personnel qui est soumise à un premier agrément.

Filière 1 : BUREAUTIQUE

Type de filière : DEFI – **Formation professionnalisante**

Avis antérieur de la CEF : Favorable

Recommandation formulée en 2016 par la CEF :

La Chambre Emploi Formation recommande au Nouveau Saint-Servais de développer ses collaborations avec des opérateurs de formation qualifiante en aval du module et notamment avec le Forem Formation- et les établissements d'Enseignement de Promotion sociale...

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations :

Formulaire B - une modification de cadre méthodologique, de **catégorie**, de code cedefop ou d'intitulé de filière agréée

L'opérateur souhaite catégoriser à présent la filière de formation « Bureautique » non plus dans la catégorie « Formation de base » mais bien dans la catégorie « **Formation professionnalisante** ».

Elle invoque différentes raisons à cette demande de changement :

1. **Intégrer**, de par cette nouvelle catégorisation, **les évolutions réellement réalisées ces dernières années au sein des programmes de formation** : particulièrement, la place plus importante réservée à **l'acquisition de compétences numériques** et l'utilisation de ces compétences au travers de chaque module de formation (recherche d'emploi, secrétariat, électricité).
2. **Mieux préparer les stagiaires aux formations dispensées de façon hybride** : p.ex. cours de bureautique donnés à distance le mercredi matin pour lesquels sont utilisés les outils de visioconférence et de la plateforme de partage numérique qui font à présent partie intégrante des nouveaux sujets d'apprentissage.
3. **Mieux correspondre aux réalités actuelles du marché de travail** : prestation en télétravail (Bénéfices en termes d'assiduité des stagiaires à la formation empêchés d'assister à la formation en présentiel pour des raisons indépendantes de leur volonté).
4. **Ajouter des stages d'acculturation pour la filière bureautique** afin de confronter la représentation des métiers des stagiaires à la réalité et de chercher leur implication concrète dans les tâches qu'ils seront amenés à réaliser dans le cadre de leur futur métier.
5. **Révision des programmes de formation en vue de faciliter l'accès à la validation des compétences.** (travail partiellement réalisé mais encore en cours)

L'opérateur explique encore :

*« Ces changements **n'impactent ni l'organisation des rentrées ni le nombre d'heures affectées aux filières agréées**, mais nous souhaitons par contre que la catégorie de nos trois filières soit redéfinie et soit considérée comme des formations professionnalisantes plutôt que comme des formations de base. En effet, le positionnement métier, les compétences développées et les attentes des stagiaires correspondent à la définition de la catégorie « métier ». Ces formations se réfèrent aux*

référentiels de compétences clés de ces métiers telles que validées par les instances agréées (SFMPQ, Interfédé). »

Répartition théorique des heures du programme :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	418,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	418,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	0,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	240,00
Accompagnement social	dans votre organisme	24,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		1.100,00

Nombre d'heures total proposées à l'agrément en 2016 : **20.280,00 heures**

Nombre d'heures total agréées actuellement : **17.463,00 heures** (demande identique en 2022)

Nombre maximal de places disponibles simultanément : 10 (la capacité d'accueil total - pour toutes les sessions - au regard des heures agréées et du programme de formation serait d'environ 17 places)

Nombre de sessions par an : 2,5. Le parcours de formation est organisé sur une durée de 9 mois à un an, avec respect des congés scolaires. (nombre de sessions à ajuster probablement aux heures réellement agréées) ?

Public cible spécifique : tout public.

Programme :

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de l'organisme

La formation théorique générale porte essentiellement sur le français (grammaire, conjugaison, vocabulaire, les règles du vivre ensemble, la recherche d'emploi (lettre de motivation, curriculum vitae et entretien d'embauche), la législation sociale (contrat de travail et aide à l'emploi).

La formation théorique technique porte sur le secrétariat, la dactylographie, l'informatique et la comptabilité.

+ ajout des compétences numériques transversales et spécifiques à chaque module de formation.

Formation pratique dispensée au sein de l'organisme

La formation porte sur la préhension des gestes techniques (utilisation optimale du clavier, frappe à l'aveugle et mise en pratique des savoirs acquis (publipostage qui allie informatique et secrétariat). Il est demandé aux apprenants divers travaux :

création d'un porte folio, lecture et présentation d'un livre pour le cours de français avec utilisation de Powerpoint, mise en page du curriculum vitae et de la lettre de motivation et simulation d'entretien d'embauche. Les travaux pratiques se font essentiellement de façon individuelle pour la création mais

collective pour la présentation. Chaque apprenant a la possibilité de s'exercer individuellement mais il est demandé que les plus avancés aident les autres.

+ ajout des compétences numériques transversales et spécifiques à chaque module de formation.

Stages d'acculturation

Ajout d'un stage d'acculturation afin de confronter la représentation des métiers des stagiaires à la réalité et de chercher leur implication concrète dans les tâches qu'ils seront amenés à réaliser dans le cadre de leur futur métier.

Stages de formation professionnelle

Les stages se font en fin de formation. Chaque apprenant est invité, début de module 2, à chercher un stage que ce soit dans le secteur de l'administration publique ou dans le privé. Sur base d'une demande de stage, l'équipe pédagogique doit marquer son accord sur le contenu de celui-ci et notamment des objectifs à atteindre. La durée totale est de 240 heures à raison de 4 jours par semaine. Une matinée par semaine, les stagiaires reviennent au centre pour rencontrer le conseiller pédagogique et les formateurs présents. Il s'agit d'une évaluation hebdomadaire. De plus, le conseiller pédagogique se rend à la mi-stage et en fin de stage pour une évaluation avec le tuteur.

Accompagnement social dans l'organisme

L'accompagnement social se fait sous forme individuelle et de groupe. De façon individuelle, le conseiller pédagogique rencontre les apprenants à leur demande ou sur base d'une convocation quand le besoin s'en fait sentir. Ces entretiens font l'objet d'un petit compte rendu et d'une comptabilité du temps consacré. De façon collective, les apprenants ont la possibilité de rencontrer le coordinateur lors des réunions des utilisateurs où ils expliquent leurs souhaits et demandes afférentes à la formation. Chaque rencontre fait l'objet d'un procès-verbal.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

FOREM : Contrat de Coopération.

CPAS DE PROFONDEVILLE, CPAS DE NAMUR, CPAS DE JEMEPPE, CPAS D'ANDENNE, CPAS DE FOSSES LA VILLE, CPAS DE CINEY : Collaboration concernant l'information, la diffusion et les renseignements concernant les formations auprès du public concerné. Collaboration concernant la mise à disposition éventuelle de personnes sous statut art.60§7. Evaluation en fonction de la demande d'un des partenaires. Pas de conditions financières.

CARREFOUR EMPLOI FORMATION : Collaboration en vue d'informer et d'orienter le public concerné. Collaboration de mise en place, du suivi et de la mise à jour de la banque de données Formapass. Pas de conditions financières.

CAIPS : Collaboration, réflexion, échange et soutien au niveau juridique, pédagogique, administratif, financier. Cotisation annuelle et participation financière à certaines formations.

CNFA : Collaboration d'échanges, d'information, de mise en place de projets, de réflexion...concernant notre secteur avec les différents centres de notre région. Pas de conditions financières.

ONEM/SYNDICAT : Collaboration et échanges de manière à optimiser le suivi administratif des stagiaires. Pas de conditions financières

INTERFÉDÉ : Collaboration, échange, soutien et organisation de formations au niveau juridique, pédagogique et administratif.

AFICO : Collaboration en vue de : Faciliter et favoriser l'insertion socioprofessionnelle du public concerné. Communiquer ou diffuser les informations relatives aux activités du partenaire.

Précédents taux d'insertion :

2019 : 5,4%

2020 : 5,4%

Filière 2 : ELECTRICITÉ RÉSIDENIELLE

Type de filière : DEFI – Formation professionnalisante

Avis antérieur de la CEF : Favorable

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations :

Formulaire B - une modification de cadre méthodologique, de catégorie, de code cedefop ou d'intitulé de filière agréée

L'opérateur souhaite catégoriser à présent la filière de formation « Électricité résidentielle » non plus dans la catégorie « Formation de base » mais bien dans la catégorie « Formation professionnalisante ».

Elle invoque différentes raisons à cette demande de changement :

1. **Intégrer**, de par cette nouvelle catégorisation, **les évolutions réellement réalisées ces dernières années au sein des programmes de formation** : particulièrement, la place plus importante réservée à **l'acquisition de compétences numériques** et l'utilisation de ces compétences au travers de chaque module de formation (recherche d'emploi, secrétariat, électricité).
2. **Mieux préparer les stagiaires aux formations dispensées de façon hybride** : utilisation des outils de visioconférence et de la plateforme de partage numérique qui font à présent partie intégrante des nouveaux sujets d'apprentissage.
3. **Ajouter des visites d'entreprise pour les filières électricité résidentielle et industrielle en début de formation** afin de confronter la représentation des métiers des stagiaires à la réalité et de chercher leur implication concrète dans les tâches qu'ils seront amenés à réaliser dans le cadre de leur futur métier.
4. **Révision des programmes de formation en vue de faciliter l'accès à la validation des compétences.** (travail partiellement réalisé mais encore en cours)

L'opérateur explique encore :

« Ces changements **n'impactent ni l'organisation des rentrées ni le nombre d'heures affectées aux filières agréées**, mais nous souhaitons par contre que la catégorie de nos trois filières soit redéfinie et soit considérée comme des formations professionnalisantes plutôt que comme des formations de base. En effet, le positionnement métier, les compétences développées et les attentes des stagiaires correspondent à la définition de la catégorie « métier ». Ces formations se réfèrent aux référentiels de compétences clés de ces métiers telles que validées par les instances agréées (SFMPQ, Interfédé). »

Répartition théorique des heures du programme :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	418,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	418,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00

Fiche de synthèse - Agrément CISP 2022 – Centre de Formation Nouveau Saint-Servais

Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	0,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	240,00
Accompagnement social	dans votre organisme	24,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		1.100,00

Nombre d'heures total proposées à l'agrément en 2016 : **12.168,00 heures**

Nombre d'heures total agréées actuellement : **10.478,00 heures** (demande identique en 2022)

Public cible spécifique : tout public

Nombre de stagiaires par session : 8 (la capacité d'accueil total - pour toutes les sessions - au regard des heures agréées et du programme de formation serait d'environ une dizaine de stagiaires)

Nombre de sessions par an : 2,5. Le parcours de formation est organisé sur une durée de 9 mois à un an, en respectant les congés scolaires. (nombre de sessions à ajuster probablement aux heures réellement agréées)

Public cible spécifique : tout public.

Programme :

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de l'organisme

La formation théorique générale porte sur le français (grammaire-orthographe conjugaison), le vocabulaire, les règles de vivre ensemble, la recherche emploi (lettre de motivation, CV, préparation à l'entretien d'embauche) et la législation sociale (contrat de travail et les aides à l'emploi).

La formation théorique technique porte essentiellement sur l'électricité (RGIE, règles de sécurité, connaissance des outils et du matériel, etc...), l'informatique générale et liée à la domotique.

La théorie se donne en groupe mais avec une approche individuelle et différenciée pour chaque apprenant. Nous prôtons également les valeurs d'entraide entre eux. Chaque cours est donné par un formateur spécialisé dans sa branche.

+ ajout des compétences numériques transversales et spécifiques à certain module de formation.

Formation pratique dispensée au sein de l'organisme

La formation pratique porte sur la préhension des gestes techniques propres à un aide électricien et à l'utilisation correcte de l'outillage et du matériel. Ils apprennent et réalisent des montages sur panneaux au départ de schéma et de plans de plus en plus complexe tout en respectant le degré d'évolution de chaque apprenant.

Ils sont capables de réaliser un travail complet à savoir : établir un schéma et/ou un plan, le réaliser sur panneau, créer un coffret et en faire le raccordement sous la surveillance du formateur.

Le formateur leur apprend également réaliser un devis afin de mesurer leurs capacités à évaluer leur travail tant au niveau de la durée du travail qu'au niveau financier.

La théorie se donne en groupe mais avec une approche individuelle et différenciée pour chaque apprenant. Nous prôtons également les valeurs d'entraide entre eux. Chaque cours est donné par un formateur spécialisé dans sa branche.

+ ajout des compétences numériques transversales et spécifiques à chaque module de formation.

Stages d'acculturation (activités découvertes métiers)

Ajout de visites d'entreprise pour les filières électricité résidentielle et industrielle en début de formation afin de confronter la représentation des métiers des stagiaires à la réalité et de chercher

leur implication concrète dans les tâches qu'ils seront amenés à réaliser dans le cadre de leur futur métier.

Stages de formation professionnelle

Les stages se font en fin de formation. Chaque apprenant est invité, début de module, à chercher un stage dans le secteur de l'électricité résidentielle. Sur base d'une demande de stage, l'équipe pédagogique doit marquer son accord sur le contenu de celui-ci et préciser avec le lieu de stage quels sont les points à travailler durant celui-ci et les objectifs à atteindre. La durée totale est de 240 heures à raison de 4 jours par semaine. Une matinée par semaine les stagiaires reviennent au centre pour rencontrer le conseiller pédagogique et les formateurs présents. Il s'agit d'une évaluation hebdomadaire. De plus, le conseiller pédagogique avec le formateur participent à mistage et en fin de stage à une évaluation avec le tuteur. Les stagiaires reviennent chaque vendredi matin au centre pour « débriefer » la semaine de stage sur base d'une évaluation hebdomadaire réalisée en colloque singulier avec le maître de stage.

Cette rencontre qui se fait en groupe permet aussi un échange entre eux sur les différents services dans lesquels ils travaillent. Lors de problèmes, le stagiaire sera vu de façon individuelle par le conseiller pédagogique.

Accompagnement social dans l'organisme

L'accompagnement social se fait sous forme individuelle et de groupe. De façon individuelle, le conseiller pédagogique rencontre les apprenants à leur demande ou sur base d'une convocation quand le besoin s'en fait sentir. Ces entretiens font l'objet d'un petit compte rendu et d'une comptabilité du temps consacré. De façon collective, les apprenants ont la possibilité de rencontrer le coordinateur lors des réunions des utilisateurs où ils expliquent leurs souhaits et demandes afférentes à la formation. Chaque rencontre fait l'objet d'un procès-verbal.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

FOREM : Contrat de Coopération.

CPAS DE PROFONDEVILLE, CPAS DE NAMUR, CPAS DE JEMEPPE, CPAS D'ANDENNE, CPAS DE FOSSES LA VILLE, CPAS DE CINEY : Collaboration concernant l'information, la diffusion et les renseignements concernant les formations auprès du public concerné. Collaboration concernant la mise à disposition éventuelle de personnes sous statut art.60§7. Evaluation en fonction de la demande d'un des partenaires. Pas de conditions financières.

CARREFOUR EMPLOI FORMATION : Collaboration en vue d'informer et d'orienter le public concerné. Collaboration de mise en place, du suivi et de la mise à jour de la banque de données Formapass. Pas de conditions financières.

CAIPS : Collaboration, réflexion, échange et soutien au niveau juridique, pédagogique, administratif, financier. Cotisation annuelle et participation financière à certaines formations.

CNFA : Collaboration d'échanges, d'information, de mise en place de projets, de réflexion...concernant notre secteur avec les différents centres de notre région. Pas de conditions financières.

ONEM/SYNDICAT : Collaboration et échanges de manière à optimiser le suivi administratif des stagiaires. Pas de conditions financières

INTERFÉDÉ : Collaboration, échange, soutien et organisation de formations au niveau juridique, pédagogique et administratif.

AFICO : Collaboration en vue de : Faciliter et favoriser l'insertion socioprofessionnelle du public concerné. Communiquer ou diffuser les informations relatives aux activités du partenaire.

Précédents taux d'insertion :

2019 : 7,1%

2020 : 12,5%

Filière 3 : ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE

Type de filière : DEFI – Formation professionnalisante

Avis antérieur de la CEF : Favorable

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations :

Formulaire B - une modification de cadre méthodologique, de catégorie, de code cedefop ou d'intitulé de filière agréée

L'opérateur souhaite catégoriser à présent la filière de formation « Électricité industrielle » non plus dans la catégorie « Formation de base » mais bien dans la catégorie « Formation professionnalisante ».

Elle invoque différentes raisons à cette demande de changement :

1. **Intégrer**, de par cette nouvelle catégorisation, **les évolutions réellement réalisées ces dernières années au sein des programmes de formation** : particulièrement, la place plus importante réservée à **l'acquisition de compétences numériques** et l'utilisation de ces compétences au travers de chaque module de formation (recherche d'emploi, secrétariat, électricité).
2. **Mieux préparer les stagiaires aux formations dispensées de façon hybride** : utilisation des outils de visioconférence et de la plateforme de partage numérique qui font à présent partie intégrante des nouveaux sujets d'apprentissage.
3. **Ajouter des visites d'entreprise pour les filières électricité résidentielle et industrielle en début de formation** afin de confronter la représentation des métiers des stagiaires à la réalité et de chercher leur implication concrète dans les tâches qu'ils seront amenés à réaliser dans le cadre de leur futur métier.
4. **Révision des programmes de formation en vue de faciliter l'accès à la validation des compétences**. (travail partiellement réalisé mais encore en cours)

L'opérateur explique encore :

« Ces changements **n'impactent ni l'organisation des rentrées ni le nombre d'heures affectées aux filières agréées**, mais nous souhaitons par contre que la catégorie de nos trois filières soit redéfinie et soit considérée comme des formations professionnalisantes plutôt que comme des formations de base. En effet, le positionnement métier, les compétences développées et les attentes des stagiaires correspondent à la définition de la catégorie « métier ». Ces formations se réfèrent aux référentiels de compétences clés de ces métiers telles que validées par les instances agréées (SFMPQ, Interfédé). »

Répartition théorique des heures du programme :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	418,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	418,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	0,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	240,00

Accompagnement social	dans votre organisme	24,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		1.100,00

Nombre d'heures total proposées à l'agrément en 2016 : **12.168,00 heures**

Nombre d'heures total agréées actuellement : **10.478,00 heures** (demande identique en 2022)

Public cible spécifique : tout public

Nombre de stagiaires par session : 6 (la capacité d'accueil total - pour toutes les sessions - au regard des heures agréées et du programme de formation serait d'environ une dizaine de stagiaires)

Nombre de sessions par an : 2,5. Le parcours de formation est organisé sur une durée de 9 mois à un an, en respectant les congés scolaires. (nombre de sessions à ajuster probablement aux heures réellement agréées)

Programme :

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de l'organisme

La formation théorique générale porte sur le français (grammaire-orthographe conjugaison), le vocabulaire, les règles de vivre ensemble, la recherche emploi (lettre de motivation, CV, préparation à l'entretien d'embauche) et la législation sociale (contrat de travail et les aides à l'emploi).

La formation théorique technique porte essentiellement sur l'électricité industrielle (RGIE, règles de sécurité, connaissance des outils et du matériel, etc...), l'informatique générale et liée à l'automatisation.

La théorie se donne en groupe mais avec une approche individuelle et différenciée pour chaque apprenant. Nous prôtons également les valeurs d'entraide entre eux. Chaque cours est donné par un formateur spécialisé dans sa branche.

+ ajout des compétences numériques transversales et spécifiques à certain module de formation.

Formation pratique dispensée au sein de l'organisme

La formation pratique porte sur la préhension des gestes techniques en électricité industrielle et au bobinage, à l'utilisation correcte de l'outillage et du matériel. Ils apprennent et réalisent des montages sur panneaux au départ de schéma et de plans de plus en plus complexe tout en respectant le degré d'évolution de chaque apprenant et bobinent des petits moteurs électriques monophasés et triphasés. Ils sont capables de réaliser un travail complet à savoir : établir un schéma et/ou un plan, le réaliser sur panneau, réalisation de l'armoire et en faire le raccordement sous la surveillance du formateur.

Le travail de bobinage d'un moteur leur permet de réaliser et d'intellectualiser toutes les étapes du bobinage telles que présentées précédemment.

La théorie se donne en groupe mais avec une approche individuelle et différenciée pour chaque apprenant. Nous prôtons également les valeurs d'entraide entre eux. Chaque cours est donné par un formateur spécialisé dans sa branche.

+ ajout des compétences numériques transversales et spécifiques à certain module de formation.

Stages d'acculturation (activités découvertes métiers)

Ajout de **visites d'entreprise pour les filières électricité résidentielle et industrielle en début de formation** afin de confronter la représentation des métiers des stagiaires à la réalité et de chercher leur implication concrète dans les tâches qu'ils seront amenés à réaliser dans le cadre de leur futur métier.

Stages de formation professionnelle

Les stages se font en fin de formation. Chaque apprenant est invité, début de module, à chercher un stage dans le secteur de l'électricité industrielle. Sur base d'une demande de stage, l'équipe pédagogique doit marquer son accord sur le contenu de celui-ci et préciser avec le lieu de stage quels sont les points à travailler durant celui-ci ainsi que les objectifs à atteindre. La durée totale est de 240

heures à raison de 4 jours par semaine. Une matinée par semaine les apprenants reviennent au centre pour rencontrer le conseiller pédagogique et les formateurs présents. Il s'agit d'une évaluation hebdomadaire. De plus, le conseiller pédagogique avec le formateur participent à mi-stage et en fin de stage à une évaluation avec le tuteur. Les stagiaires reviennent chaque vendredi matin au centre pour « débriefer » la semaine de stage sur base d'une évaluation hebdomadaire réalisée en colloque singulier avec le maître de stage.

Cette rencontre qui se fait en groupe permet aussi un échange entre eux sur les différents services dans lesquels ils travaillent. Lors de problèmes, le stagiaire sera vu de façon individuelle par le conseiller pédagogique.

Accompagnement social dans l'organisme

L'accompagnement social se fait sous forme individuelle et de groupe. De façon individuelle, le conseiller pédagogique rencontre les apprenants à leur demande ou sur base d'une convocation quand le besoin s'en fait sentir. Ces entretiens font l'objet d'un petit compte rendu et d'une comptabilité du temps consacré. De façon collective, les apprenants ont la possibilité de rencontrer le coordinateur lors des réunions des utilisateurs où ils expliquent leurs souhaits et demandes afférentes à la formation. Chaque rencontre fait l'objet d'un procès-verbal.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

FOREM : Contrat de Coopération.

CPAS DE PROFONDEVILLE, CPAS DE NAMUR, CPAS DE JEMEPPE, CPAS D'ANDENNE, CPAS DE FOSSES LA VILLE, CPAS DE CINEY : Collaboration concernant l'information, la diffusion et les renseignements concernant les formations auprès du public concerné. Collaboration concernant la mise à disposition éventuelle de personnes sous statut art.60§7. Evaluation en fonction de la demande d'un des partenaires. Pas de conditions financières.

CARREFOUR EMPLOI FORMATION : Collaboration en vue d'informer et d'orienter le public concerné. Collaboration de mise en place, du suivi et de la mise à jour de la banque de données Formapass. Pas de conditions financières.

CAIPS : Collaboration, réflexion, échange et soutien au niveau juridique, pédagogique, administratif, financier. Cotisation annuelle et participation financière à certaines formations.

CNFA : Collaboration d'échanges, d'information, de mise en place de projets, de réflexion...concernant notre secteur avec les différents centres de notre région. Pas de conditions financières.

ONEM/SYNDICAT : Collaboration et échanges de manière à optimiser le suivi administratif des stagiaires. Pas de conditions financières

INTERFÉDÉ : Collaboration, échange, soutien et organisation de formations au niveau juridique, pédagogique et administratif.

AFICO : Collaboration en vue de : Faciliter et favoriser l'insertion socioprofessionnelle du public concerné. Communiquer ou diffuser les informations relatives aux activités du partenaire.

Précédents taux d'insertion :

2019 : 20,8%

2020 : 6,7%

Filière 4 : RÉPARATION ET REVALORISATION D'ÉLECTROMÉNAGER

Type de filière : EFT – Formation professionnalisante

Avis antérieur de la CEF : Favorable

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations :

Néant – excepté l'introduction transversale dans toutes les filières de formation déjà agréées d'une plus grande place l'acquisition de compétences numériques et l'utilisation de ces compétences au travers de chaque module de formation (recherche d'emploi, secrétariat, électricité).

Répartition théorique des heures du programme :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	418,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	418,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	0,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	240,00
Accompagnement social	dans votre organisme	24,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		1.100,00

Nombre d'heures total proposées à l'agrément en 2016 : **12.168,00 heures**

Nombre d'heures total agréées actuellement : **10.478,00 heures** (demande identique en 2022)

Public cible spécifique : tout public

Nombre de stagiaires par session : 6 (la capacité d'accueil total - pour toutes les sessions - au regard des heures agréées et du programme de formation serait d'environ une dizaine de stagiaires)

Nombre de sessions par an : 2,5. Le parcours de formation est organisé sur une durée de 9 mois à un an, en respectant les congés scolaires. (nombre de sessions à ajuster probablement aux heures réellement agréées)

Programme :

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de l'organisme

La formation théorique générale porte sur le français (grammaire-orthographe conjugaison), le vocabulaire, les règles de vivre ensemble, la recherche emploi (lettre de motivation, CV, préparation à l'entretien d'embauche) et la législation sociale (contrat de travail et les aides à l'emploi).

La formation théorique technique porte essentiellement sur l'électricité industrielle (RGIE, règles de sécurité, connaissance des outils et du matériel, etc...), l'informatique générale et liée à l'automaton.

La théorie se donne en groupe mais avec une approche individuelle et différenciée pour chaque apprenant. Nous prôtons également les valeurs d'entraide entre eux. Chaque cours est donné par un formateur spécialisé dans sa branche.

+ ajout des compétences numériques transversales et spécifiques à certain module de formation.

Formation pratique dispensée au sein de l'organisme

La formation pratique porte sur la préhension des gestes techniques en électricité industrielle et au bobinage, à l'utilisation correcte de l'outillage et du matériel. Ils apprennent et réalisent des montages sur panneaux au départ de schéma et de plans de plus en plus complexe tout en respectant le degré d'évolution de chaque apprenant et bobinent des petits moteurs électriques monophasés et triphasés.

Ils sont capables de réaliser un travail complet à savoir : établir un schéma et/ou un plan, le réaliser sur panneau, réalisation de l'armoire et en faire le raccordement sous la surveillance du formateur.

Le travail de bobinage d'un moteur leur permet de réaliser et d'intellectualiser toutes les étapes du bobinage telles que présentées précédemment.

La théorie se donne en groupe mais avec une approche individuelle et différenciée pour chaque apprenant. Nous prôtons également les valeurs d'entraide entre eux. Chaque cours est donné par un formateur spécialisé dans sa branche.

+ ajout des compétences numériques transversales et spécifiques à certain module de formation.

Stages de formation professionnelle

Les stages se font en fin de formation. Chaque apprenant est invité, début de module, à chercher un stage dans le secteur de l'électricité industrielle. Sur base d'une demande de stage, l'équipe pédagogique doit marquer son accord sur le contenu de celui-ci et préciser avec le lieu de stage quels sont les points à travailler durant celui-ci ainsi que les objectifs à atteindre. La durée totale est de 240 heures à raison de 4 jours par semaine. Une matinée par semaine les apprenants reviennent au centre pour rencontrer le conseiller pédagogique et les formateurs présents. Il s'agit d'une évaluation hebdomadaire. De plus, le conseiller pédagogique avec le formateur participent à mi-stage et en fin de stage à une évaluation avec le tuteur. Les stagiaires reviennent chaque vendredi matin au centre pour « débriefing » la semaine de stage sur base d'une évaluation hebdomadaire réalisée en colloque singulier avec le maître de stage.

Cette rencontre qui se fait en groupe permet aussi un échange entre eux sur les différents services dans lesquels ils travaillent. Lors de problèmes, le stagiaire sera vu de façon individuelle par le conseiller pédagogique.

Accompagnement social dans l'organisme

- accompagnement social individuel :

- rencontre avec l'assistante sociale une fois tous les 2 mois pour faire le point sur la situation personnelle et en formation du stagiaire ;
- lors des évaluations et du suivi du plan individuel de formation ;
- en réponse à un besoin spécifique ponctuel :

- accompagnement social de groupe :

- animations collectives visant à développer le lien social et les compétences sociales et professionnelles.
- prise du temps de midi avec les stagiaires une fois par mois

- Réunions des utilisateurs avec le coordinateur de façon à échanger, à participer, quant à la formation de manière générale, à la vie de groupe au sein du CISP et à l'amélioration de celui-ci.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

CNFA : Collaboration d'échanges, d'information, de mise en place de projets, de réflexion concernant notre secteur avec les différents centres de notre région. Pas de conditions financières.

CPAS DE NAMUR : Collaboration concernant l'information, la diffusion et les renseignements concernant les formations auprès du public concerné. Collaboration concernant la mise à disposition éventuelle de personnes sous statut art.60§7. Evaluation en fonction de la demande d'un des partenaires. Pas de conditions financières. Collaboration au niveau de certaines animations

CPAS DE PROFONDEVILLE : Collaboration concernant l'information, la diffusion et les renseignements concernant les formations auprès du public concerné.

Collaboration concernant la mise à disposition éventuelle de personnes sous statut art.60§7.

Evaluation en fonction de la demande d'un des partenaires. Pas de conditions financières.

CTR DE CINEY : Collaboration concernant la récupération d'électroménagers usagés pour notre filière de formation. Pas de conditions financières

SOFIE : Collaboration, échanges, réunions concernant le secteur de la récupération et la revalorisation d'électroménagers. Pas de participation financière

FOREM NAMUR : Contrat de Coopération

CPAS DE JEMEPPE, CPAS D'ANDENNE, CPAS DE FOSSES LA VILLE, CPAS DE

CINEY : Collaboration concernant l'information, la diffusion et les renseignements concernant les formations auprès du public concerné. Collaboration concernant la mise à disposition éventuelle de personnes sous statut art.60§7. Evaluation en fonction de la demande d'un des partenaires. Pas de conditions financières.

INTERFEDE : Collaboration, échange, soutien et organisation de formations au niveau juridique, pédagogique et administratif.

CEFO : Collaboration en vue d'informer et d'orienter le public concerné.

Collaboration de mise en place, du suivi et de la mise à jour de la banque de données Formapass. Pas de conditions financières.

CAIPS : Collaboration, réflexion, échange et soutien au niveau juridique, pédagogique, administratif, financier. Cotisation annuelle et participation financière à certaines formations.

Collaboration au niveau de certains modules de formation pour les stagiaires.

SYNDICATS : Collaboration et échanges de manière à optimiser le suivi administratif des stagiaires (C98, C91,94D). Pas de conditions financières.

RESSOURCES : Collaboration, information, soutien et adhésion au label de qualité électroREV. Conditions financières : cotisation annuelle

LA RESSOURCERIE NAMUROISE : Collaboration concernant la récupération d'électroménagers usagés pour notre filière de formation. Pas de conditions financières

RECUPEL ASBL : Collaboration pour l'accès aux gisements et accès aux différents centres de tri et récupération

TRANSFORM, RAPPEL, LES PETITS RIENS : Partenaire du groupe ElectroREV

Collaboration, échanges, réunions concernant le secteur de la récupération et la revalorisation d'électroménagers. Pas de participation financière

BEP Environnement : Collaboration en vue de l'accès au gisement et à la collecte d'électroménagers. Pas de conditions financières

PROVIKMO : Collaboration médicale en vue de l'aptitude au travail de nos stagiaires. Conditions financières

Précédents taux d'insertion :

2019 : 5,6%

2020 : 7,7%

Filière 5 : DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Type de filière : DEFI – Formation de base

Avis antérieur de la CEF : Néant puisque nouvelle filière

Modifications demandées par rapport au précédent agrément et motivations :
Formulaire B – une demande d'agrément d'une ou de plusieurs nouvelles filières avec augmentation du volume horaire total agréé

Répartition théorique des heures du programme :

Répartition du programme		Nbre d'heures par stagiaire
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	124,00
	dispensées par un organisme partenaire	0,00
Formation pratique	dans votre organisme	25,00
	dispensées par un organisme partenaire	6,00
Stages en entreprise (max. 50% de la durée totale du programme)	stages d'acculturation (max. 90 heures par stage)	0,00
	stages de formation professionnelle (max. 520 heures par stage)	0,00
Accompagnement social	dans votre organisme	5,00
	Dispensées par un organisme partenaire	0,00
TOTAL (max. 2.100 heures)		160,00

Nombre d'heures total proposées à l'agrément : **6.400,00 heures**

Public cible spécifique : tout public

Nombre de stagiaires par session : 10 (la capacité d'accueil total - pour toutes les sessions - au regard des heures agréées et du programme de formation serait d'environ une quarantaine de stagiaires)

Nombre de sessions par an : 4

Programme :

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de l'organisme

Environnement de la formation : création de la dynamique de groupe, présenter le centre de formation (l'engagement/ le contrat pédagogique, le planning, le ROI), se connaître, se présenter.

Initiation à la thématique de la mobilité : repérer à l'oral et à l'écrit les mots-clés liés à la mobilité (le Code)

Se déplacer : pourquoi se déplacer, comment se déplacer, réaliser le diagnostic de sa mobilité, découvrir les services liés à la mobilité en fonction de son lieu de vie (lever les freins à sa mobilité), passage par les mathématiques appliquées à des calculs concrets pour envisager les distances, le coût des déplacements.

Initiation au Code : repérer à l'oral et à l'écrit des mots-clés prioritaires des panneaux, connaître le sens des mots, la formulation des consignes et des questions de l'examen théorique, (renforcement de la connaissance du français)

Apprentissage du Code : la réglementation, la législation du code (intersection, priorités, croisement, dépassement, arrêt, stationnement, vitesse). Les normes de sécurité

- Comprendre le fonctionnement et l'intérêt de l'assurance et en être utilisateur (le constat amiable, les clauses, les assureurs).
- Être en mesure de calculer : la distance de sécurité, la distance de freinage, le temps de réaction.

Initiation à l'informatique. Communiquer au travers du numérique

Acquérir de l'autonomie numérique, réaliser des démarches complexes, des recherches d'information, croiser les sources et développer son regard critique en sélectionnant les « bons » sites d'information.

Initiation à la réalisation d'un budget pour financer son permis pratique et l'achat d'une voiture, planifier les étapes au regard de ses moyens pour obtenir le permis pratique.

Les codes du travail comprendre le niveau d'exigence et les attentes du secteur en fonction de son projet.

Formation pratique dispensée au sein de l'organisme

- **Environnement de la formation :** exercices pour communiquer avec les autres au sein du groupe.
- **Initiation à la thématique de la mobilité :** découvrir physiquement les services d'aide à la mobilité et recueillir des informations.
- **Initiation au Code la route :** en rue, repérer les formes des panneaux et leur signification. Se positionner dans l'espace : fléchages, orientation et latéralisation. **Déterminer un itinéraire pour aller d'un point A à un point B** et réaliser le parcours en repérant les normes de sécurité liée au Code de la route.
- **Apprentissage du Code :** Déterminer un itinéraire pour aller d'un point A à un point B et réaliser le parcours en vélo et en trottinette en respectant les normes de sécurité et le Code de la route. Entraînement en autonomie pour s'exercer à passer l'examen théorique.
- **Initiation à l'informatique :** utilisation du PC et du smartphone pour faire des recherches en ligne. Compléter des formulaires en ligne. Envoyer des mails avec des pièces jointes pour réaliser des demandes de financement pour passer le permis de conduire pratique.
- **Initiation à la réalisation d'un budget pour financer son permis et l'achat d'une voiture :** interagir à l'oral et par téléphone pour réaliser les démarches d'inscription au permis de conduire, pour recueillir les informations pour les crédits éventuels pour passer le permis de conduire pratique.
- **Réaliser des enquêtes pour découvrir les attentes des employeurs.**

Formation pratique dispensée par un organisme partenaire

- **Se mouvoir :** initiation sportive : prendre connaissance de son corps, se mobiliser physiquement pour se déplacer et pour déplacer des charges en fonction de ses capacités. Utilisation des normes de sécurité et ergonomie.

Un appel d'offres sera réalisé pour déterminer l'organisme partenaire.

- **Se déplacer :** se positionner dans l'espace, retrouver les lieux sur une carte, préparer un trajet à vélo et se rendre à un endroit en respectant le code de la route. Être à l'aise sur un vélo, entraînement sur un parking sécurisé.

Formation à la conduite sécurisée en ville en vélo.

Un appel d'offres sera réalisé pour déterminer l'organisme partenaire.

Accompagnement social dans l'organisme

L'accompagnement social est réalisé par notre assistante sociale, en plus du bilan social réalisé en début de la formation, deux entretiens sont prévus pour travailler avec les personnes à soulever les freins liés à leur mobilité pour des raisons qui ne pourraient être exposées devant le groupe.

Un accompagnement psychosocial est réalisé en groupe et vise à développer les compétences transversales.

Le programme individuel de formation est le socle de travail du plan d'action de l'apprenant et sert de référence entre le formateur et l'apprenant pour établir les progressions et les réorientations nécessaires.

Selon les conditions de la mesure, Passeport drive, un suivi est proposé par le Centre pendant et après la formation pour permettre à l'apprenant de participer à cette mesure.

Accompagnement social par un organisme partenaire

En cas de difficultés sociales conséquentes, le Centre triangule avec les services sociaux spécialisés au regard de la difficulté vécue par l'apprenant afin de prévenir tout décrochage de la formation.

Partenariat pour la mise en œuvre de la filière :

Service de santé mentale

Conseil et triangulation avec un spécialiste de la santé mentale si besoin pour éviter le décrochage d'un apprenant.

CPAS de Namur

Orientation de public vers la formation. Triangulation pour la réalisation de démarches administratives pour les personnes émergentes du CPAS si nécessaire.

Forem

Orientation du public, partenariat autour de la mesure Passeport Drive.

Mirena

Orientation du public et accompagnement du public post-formation.

Service d'accompagnement aux étrangers

Orientation et accompagnement du public étranger dans leur démarche sociojuridique.

C.A.I. (Centre régional d'intégration des personnes étrangères)

Orientation et accompagnement du public étranger dans leur parcours d'intégration.

Autoécole sociale

Partenariat avec l'autoécole de Charleroi et avec une autoécole namuroise si elle est créée.

Précédents taux d'insertion : Néant puisque nouvelle filière

L'opérateur précise encore :

« Le développement de cette nouvelle filière implique l'engagement d'un formateur·trice à l'échelon 4.1. Les compétences attendues sont de type pédagogique, de capacité à dispenser les compétences de bases. La connaissance théorique du permis de conduire devra être appropriée, mais l'expérience pédagogique prévaut sur cette connaissance.

Le centre dispose d'une salle de classe pour dispenser la formation théorique et d'un parking sécurisé pour réaliser les exercices pratiques.

Un aménagement d'un parking à vélo devra être réalisé. »